



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 6 octobre 2022 à 20 heures**

Présents : Allenbach Tania, Badan Sarah, Barbay Alain, Berdoz Jean-Luc, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Coquoz Pierre Antoine, Crot Jean-Louis, Dervev Nicolas, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Jaccoud Arnaud, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Stalder Guy, Suardet Martin, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean, Zimmermann Biais Sébastien

Excusés : Aeppli Serge, Cibien Béatrice, Cretton Lionel, Engel Oriane, Merli Raphaël, Pilet Fabrice, Tabord Diego

Mme la Présidente Claire Glauser ouvre la 6^{ème} séance de la législature 2021-2026. Elle salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : Mme Léa Deregis, huissière, et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 26 Conseillères et Conseillers sont présents, 7 se sont excusés. M. le Conseiller Arnaud Jaccoud arrivera avec un léger retard.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Mme la Présidente Claire Glauser lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022

Au vote, **le procès-verbal du 23 juin 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4. Communications du bureau

Démission du Conseil communal – M. Marc Aeppli

Mme la Présidente fait lecture du courrier de démission, daté du 27 juillet 2022, de M. Marc Aeppli.

Envoi du rapport Commission des finances – préavis 07-2022

Le bureau présente ses excuses à l'assemblée pour l'envoi en différé du rapport complet de la Commission des finances relatif au préavis pour la demande de crédits complémentaires au budget 2022. Cependant, le document a été transmis dans le respect des délais légaux.

Séance du Conseil communal du 17 novembre

Malgré l'absence de préavis à étudier mais étant donné la complexité du nouveau règlement sur la distribution de l'eau qui sera déposé en décembre, la prochaine séance du Conseil

communal est maintenue à 20h00 mais portera uniquement sur cet objet. Cette présentation se fera en présence de l'ingénieur en charge du dossier.
Il ne s'agit, dès lors, pas d'une séance officielle du Conseil mais d'une présentation.

Réponse courrier MM. Töffel et Dubuis

Le bureau du Conseil a pris la décision de répondre à leur courrier du 3 juillet dernier concernant le litige sur la parcelle 532. Les membres du Conseil communal ont reçu copie de la lettre adressée aux personnes susmentionnées par courrier.

Dates prochains Conseils

- 15 décembre 2022
- 30 mars 2023
- 25 mai 2023
- 22 juin 2023
- 12 octobre 2023
- 16 novembre 2023
- 14 décembre 2023

5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Marc Aepli, Conseiller communal PLR étant démissionnaire, le siège revient au premier viennent-ensuite de la liste PLR.

Pour précision, M. Claude Jaquerod, premier viennent-ensuite a renoncé à son élection et M. Zimmermann Biais a accepté.

Mme la Présidente invite donc M. Sébastien Zimmermann Biais à prêter serment devant l'assemblée.

M. Sébastien Zimmermann Biais est assermenté en qualité de conseiller communal et peut désormais participer aux délibérations.

Il est remercié pour son futur engagement par applaudissement.

Le nombre de conseillers communaux est maintenant de 35.

M. le Conseiller Arnaud Jaccoud est arrivé, le nombre de conseillers présents se porte désormais à 28.

6. Election d'un membre au sein de la Commission communale de recours

M. Marc Aepli étant démissionnaire du Conseil communal et de la Commission communale de recours, son siège est à repourvoir par un conseiller PLR afin de respecter la proportionnalité.

Au nom du PLR, M. le Conseiller communal Jean-Daniel Maret propose :

- M. Hans-Peter Sacher

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. Hans-Peter Sacher est élu à la Commission communale de recours pour la législature 2021 – 2026.

7. Désignation d'un représentant du Conseil communal à la Commission consultative de l'urbanisme

M. Marc Aepli étant démissionnaire de la Commission consultative d'urbanisme, une place de représentant du Conseil est à repourvoir.

Au nom du PLR, M. le Conseiller communal Jean-Daniel Maret propose :

- M. Jean-Luc Berdoz

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

La candidature de M. Jean-Luc Berdoz sera proposée à la Municipalité dans le but de repourvoir la place laissée vacante au sein de la Commission consultative d'urbanisme pour la législature 2021 – 2026.

8. Préavis 05-2022 Demande de crédit d'étude pour l'équipement de la route de la Scie – Rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc

Mme la Conseillère Geneviève Major propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par plus d'1/5^{ème} des membres présents, la Commission ad hoc fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport ci-dessous :

La commission ad hoc concernant le Préavis 05-2022 Demande de crédit d'étude pour l'équipement de la route de la Scie composée de Madame MAJOR Geneviève, de Messieurs GUGELMANN Quentin, JACCOUD Arnaud, MARET Kelvin, et TABORD Diego, s'est réunie le lundi 12 septembre 2022 en compagnie de Monsieur Eric MINOD, Municipal-délégué. La commission a pu, à cette occasion, obtenir une mise en contexte de cette situation dont la municipalité a hérité. La commission remercie Monsieur MINOD pour sa disponibilité.

La discussion avec Monsieur MINOD a permis à la commission ad hoc d'obtenir plus d'information et de confirmer, entre autres, les avantages d'un raccordement au réseau communal cités en haut de page 3 du Préavis no. 05-2022, qui incitent à honorer la demande de crédit d'étude pour l'équipement de la route de la Scie.

La commission a pu également obtenir réponses à ses questions dont les plus pertinentes sont listées ici-bas. Réponses formulées par l'ingénieur chef de projet, Monsieur BUCHS Laurent :

Question 1

Dans le dossier il est mentionné que le traitement des micropolluants est possible dans la nouvelle STEP régionale, pouvons-nous avoir quelques renseignements sur la nature de ces déchets qui pourront être traités (S'il s'agit de déchets d'origine viticole ou vinicole)?

Réponse 1 :

Je suis surpris qu'il soit question de micropolluants dans ce dossier. Le traitement des micropolluants est une exigence de la Loi sur la protection des eaux pour les STEP qui atteignent une certaine taille parmi d'autres critères. On trouve les micropolluants dans toutes les eaux usées et cela ne concerne pas de produits spécifiques. Le but n'est en tout cas pas de collecter des phytosanitaires dans les réseaux communaux. A terme, des postes de lavage pourraient être exigés et les communes devront donc les mettre à disposition. Mais en attendant qu'un tel système soit éventuellement mis en place, c'est toujours mieux que les eaux de lavage des bossettes de phytosanitaires finissent dans une telle STEP plutôt que dans une STEP qui ne les traite pas, ou pire, dans les eaux claires pour finir au ruisseau. Est-ce pour cela qu'il en est fait mention, par rapport à l'activité agricole de Mayencourt ?

Question 2 :

Où sont raccordés les écoulements des maisons se situant sur le haut de la Scie, dans quel état sont-ils ? Est-il possible de raccorder les 2 maisons du bas de la Scie ?

Réponse 2 :

Info intéressante pour les conseillers qui ne le savent pas : le réseau d'assainissement communal est visible sur le geoportail de la commune d'Yvorne, sans accès particulier (tout public) :

<https://yvorne.geocommunes.ch> -> thème assainissement. Un collecteur communal récupère les eaux usées du haut de la Scie et descend ensuite à travers les vignes, parallèlement au torrent d'Yvorne. Ce serait encore plus cher et plus compliqué de les raccorder sur ce collecteur qui est du mauvais côté du torrent et qui s'éloigne des maisons à mesure que ça descend. Il faudrait ouvrir des fouilles dans les vignes et passer des murs et sous le torrent avec un siphon (ou traverser une passerelle). La longueur serait sans doute aussi grande. Les travaux prévus dans la Scie ont l'avantage d'être coordonnés avec la réfection de l'enrobé et de permettre la collecte des eaux claires de la route.

Question 3 :

Les documents de la pré-étude peuvent-ils être mis à la disposition de la commission (analyse succincte, d'un schéma d'intervention et d'un devis estimatif à +/- 20%).

Réponse 3 :

La commission a compris [...] qu'il s'agit d'un préavis pour un crédit d'étude. Un prochain préavis sera présenté pour les travaux et à ce moment, j'imagine que la commission aura accès à l'ensemble du dossier (rapport, plans, analyse des soumissions, devis à +/- 10 %). En tout cas, c'est ce que nous remettrons à la Muni.

Question 4 :

Comment les eaux claires des bâtiments sont-elles gérées actuellement ? Un changement est-il prévu pour les EC?

Réponse 4 :

Elles sont vraisemblablement infiltrées. Nous n'avons pas fait de teintage lors de l'avant-projet. Il n'est pas prévu de changement pour ces 2 maisons.

Question 5 :

Existe-il des projets à court terme de nouveaux réseaux souterrains (p. ex. fibre optique) qui nécessiteront des fouilles dans la route de la scie et qui pourraient être mutualisés avec les travaux prévus?

Réponse 5 :

RWB a contacté les autres services habituels : Swisscom, Net+, RE et gaz. A ce jour, personne n'a manifesté d'intérêt. Comme certains ont la fâcheuse habitude de se réveiller en début de chantier et qu'il s'est passé un peu de temps depuis l'avant-projet, il est prévu de les relancer lors du projet d'ouvrage. Nous recommandons généralement de mettre un somo (gaine PE de protection de câbles) dans la fouille, au cas où. Une fois la fouille ouverte le tuyau coûte guère plus que 10.-/m. Il sera propriété de la commune qui pourra le mettre à disposition d'un futur intéressé contre dédommagement.

En outre la commission est convaincue de la nécessité d'accorder un crédit d'étude pour l'équipement de la route de la Scie et remercie la Municipalité d'avoir pris les devants dans ce dossier.

En conclusion, la commission - à l'unanimité de ses membres - vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour l'étude de l'équipement de la route de la Scie,
- 2) D'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 3) D'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 40'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Charles-Henri Kohli nous fait lecture du rapport :

La commission des finances s'est réunie les 25 août, 8 et 15 septembre 2022. Lors de la 2^{ème} séance, nous avons rencontré le municipal Eric Minod. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à le remercier de sa disponibilité.

Le préavis 05-2022 demande un crédit de CHF 40'000.- pour l'étude d'un projet de raccordement au réseau d'égout des bâtiments situés sur le bas de la route de la Scie et la pose d'un collecteur d'eaux claires. La correction de tracé de cette route n'est pas d'actualité.

Le préavis présente un coût de l'étude bien détaillé qui n'aura pas d'impact sur les impôts car il doit être financé par les recettes affectées.

Une partie des coûts sera partagée par les propriétaires des bâtiments raccordés.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°5-2022, tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour l'étude de l'équipement de la route de la Scie,*
- 2. D'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 40'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

La Présidente **ouvre la discussion.**

M. le Conseiller Jean-Louis Crot demande pourquoi la correction du tracé n'a pas été envisagée dans le cadre de cette étude.

M. le Municipal Eric Minod explique, qu'à la base, il n'a jamais été prévu de modifier le tracé de la route. Nous pouvons toutefois signaler qu'une modification est envisagée uniquement dans le virage. Par ailleurs, il est clair que si une modification était réalisée pour l'ensemble de la route, sur toute la longueur, le budget ne serait plus respecté.

M. le Syndic Edouard Chollet ajoute qu'effectivement, la solution idéale serait de modifier le tracé mais ce souhait n'est pas forcément partagé par les propriétaires des vignes qui jouxtent l'axe.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot souhaite savoir si la Municipalité sait que les propriétaires ne sont pas acquis à cette cause ou s'il s'agit d'une hypothèse.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que la Municipalité ne dispose pas d'écrit, cependant elle est assurée que certains propriétaires de vignes sont fermement opposés à la modification globale du tracé.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Claire Glauser **clôt la discussion.**

Mme la Présidente Claire Glauser lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 05-2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°05-2022 concernant la demande de crédit d'étude pour l'équipement la route de la Scie,
Ouï	les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.-- pour l'étude de l'équipement de la route de la Scie,
2)	d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 40'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (26 oui – 1 abstention).

9. Préavis 06-2022 Vente de la parcelle communale no 886 du cadastre de Corbeyrier (Chalet de Luan) – Rapport de la commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Jean-Daniel Maret nous fait lecture du rapport :

La commission composée de Monsieur Alain Barbay, nommé président, de Mesdames Béatrice Cibien, Francine Pellet, Daniela Perrier et de Monsieur Jean-Daniel Maret s'est réunie le mardi 06 septembre 2022.

Par la présence du Municipal Monsieur Alain Bassang, que nous remercions de sa disponibilité, des explications nous ont été apportées quant aux raisons de la Municipalité de se séparer de ce bien situé à Luan.

En effet, la locataire signalant qu'elle avait l'intention de résilier son bail pour la fin décembre 2022 et en pensant à la grande difficulté de relouer ces locaux dans l'état actuel, décision fut prise de faire expertiser ce bâtiment dont aucun entretien n'avait été réalisé depuis de nombreuses années.

Suite à cette expertise, une valeur vénale de CHF 170'000.00 a été estimée et une procédure d'appels d'offre fut décidée pour une éventuelle vente future portant sur la somme minimale de CHF 180'000.00. En tenant compte que ce bien ne peut apporter aucune plus value au parc immobilier de la Commune, que ce bien nécessiterait une coûteuse et difficile rénovation par son emplacement hors zone à bâtir et de plus en zone de protection eaux S2, que la meilleure offre d'achat réceptionnée est d'un montant de CHF 265'000.00, que cette somme pourrait être attribuée aux rénovations des bâtiments communaux sis à Yverne.

A noter qu'en cas de refus par le Conseil communal ou par un référendum la commune devra acquitter les frais de notariaux engagés pour un montant d'environ CHF 1'700.00.

A savoir qu'une première condition est déjà remplie :

La résiliation du bail pour le 31 décembre a été réceptionnée et le chalet sera vidé des biens privés de la locataire.

Suite aux discussions lors de cette séance et aux motivations de la Municipalité décrites par Monsieur Bassang Municipal la commission est acquise à cette vente de cette parcelle 886 et de son chalet.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 06-2022, à savoir :

1. d'autoriser la vente de la parcelle n° 886 du cadastre de Corbeyrier à M. et Mme Jan Micha et Juliette Thielmann, pour un montant de CHF 265'000.--, selon les modalités de la vente conditionnelle signée devant notaire le 30 juin 2022,
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et pièces relatifs à cette opération, notamment constituer, modifier ou radier tous droits réels immobiliers, ainsi qu'à exécuter toutes réquisitions au Registre foncier.

La Présidente **ouvre la discussion** et, en l'absence des questions ou remarques, **clôt la discussion**.

Mme la Présidente Claire Glauser lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 06-2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°06-2022 concernant la vente de la parcelle no 886 du cadastre de Corbeyrier (Chalet de Luan),
Ouï	le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'autoriser la vente de la parcelle no 886 du cadastre de Corbeyrier à M. et Mme Jan Micha et Juliette Thielmann, pour un montant de CHF 265'000.--, selon les modalités de la vente conditionnelle signée devant notaire le 30 juin 2022,
2)	d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération, notamment constituer, modifier ou radier tous droits réels immobiliers, ainsi qu'à exécuter toutes réquisitions au Registre foncier.

Au vote, les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

10. Préavis 07-2022 Demande de crédits complémentaires au budget 2022 – Rapport de la commission des finances

Mme la Conseillère Susanna Wagner propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par tous des conseillers présents, la Commission des finances fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport ci-dessous :

La commission des finances s'est réunie les 25 août, 8 et 15 septembre 2022. Lors de la 2^{ème} séance, nous avons rencontré le Syndic Edouard Chollet. Notre boursière Josette Lüthi a pu nous apporter les dernières précisions demandées par courrier. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Deux coquilles sont apparues dans le préavis pour lequel nous rapportons :

*Le numéro de compte de **STEP - gestion des déchets est le 46.3157** et non 46.3657*

*Le montant porté au budget 2022 du **compte 65.3520 est de CHF 40'300.00** et non de 37'000.00*

Nous souhaitons apporter quelques compléments d'informations pour certains domaines cités.

Charges :

- **11.3185 – Honoraires et frais d'expertise** : plutôt que des désistements, il s'est agi des profils des candidat.e.s qui ne correspondaient pas au cahier des charges et aux exigences souhaitées. Le montant correspond à la commission de l'agence de placement pour le recrutement et l'engagement du nouveau collaborateur.
- **33.3191 – TVA Vente de vin** : l'augmentation de 5'000.00 est seulement liée à la vente. Elle correspond, arrondie au millier supérieur, aux 4,3 % de TVA forfaitaire sur l'augmentation des ventes de 100'000.00 (33.4355).
- **351.3133 – frais de maintenance et de conciergerie** : Pas de vision des besoins avant et pas de renouvellement dans ce compte par le passé. Tout a été constitué à neuf et a partiellement été acheté pour les 3 personnes et 3 lieux de travail : Equipement de chariot, produits professionnels ...
- **351.3141 – entretien des bâtiments** : plusieurs machines sont très âgées et peuvent lâcher d'un moment à l'autre. Deux compresseurs pour la cave ont dû être changés ces dernières années et devraient tenir quelques dizaines d'années. Un transmetteur d'alarme sera également installé au dépôt de la voirie dans le cadre du projet de rénovation.
- **46.3156 – Frais et entretien STEP** : en lien avec le projet AERA, la municipalité a décidé de limiter le budget au minimum, en espérant que l'installation tienne jusque-là. Aucun investissement n'est prévu et le risque de surcoût est un choix délibéré pour éviter un montant aléatoire dans le budget.
- **46.3157 – STEP : Gestion des déchets** : Normalement les boues sont déshydratées et leur élimination coûte moins cher.
- **46.3185 – Honoraires et frais d'expertise** : la facture (2021) est arrivée après le bouclage des comptes et n'a pas pu être mise dans les transitoires. Par ailleurs, les honoraires pour l'AVP de la route de la Scie et la rédaction du préavis n'ont pas pu être intégrés dans le préavis n°05-2022 - équipement route de la Scie car la municipalité ne savait pas à ce moment-là quelle solution allait être retenue.

Une augmentation du coût du gaz de 15% a été prévue dans le budget 2022, mais rien pour l'électricité et le mazout.

Revenus :

- **22.4521 - Péréquation, 60.451 - Réforme policière et 72.4510 - Prévoyance sociale** : Ces revenus supplémentaires sont liés au décompte final de la péréquation 2021 reçu en juin 2022. Le point d'impôt communal s'élève à 35'910.- et non à 39'123.- tel qu'estimé pour les acomptes. Les projections de péréquation sont difficiles à établir car le résultat dépend de la situation financière des communes.
- **72.4525 – ARASAPE (AAS, CSR, AJE, RAS)** : la commission de gestion de cette entité ne donne pas de précisions, hormis que « les comptes ont été très bien maîtrisés ». Les excédents de produits ont été ristournés aux communes selon la clé de répartition usuelle.

De manière générale, cet état des lieux est un reflet qui donne une tendance, mais ne peut pas montrer une projection fiable pour la 2^{ème} partie de l'année. Tout dépendra de ce qui pourra encore être mis en route d'ici à décembre et des entrées fiscales qui seront connues au premier trimestre 2023.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°7-2022, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'accorder à la Municipalité des compléments de budgets de fonctionnement 2022 représentant une augmentation totale de charges de CHF 94'300.00,
2. De prendre acte que les revenus budgétés pour le même exercice sont majorés de CHF 442'000.00,
3. De prendre acte que les prévisions du budget communal pour l'exercice 2022 sont modifiées comme suit :

Revenus		CHF	7'240'400.70
Charges	-	CHF	7'448'518.70
Excédent de charges	-	CHF	208'118.00

La Présidente **ouvre la discussion** et, en l'absence des questions ou remarques, **clôt la discussion**.

Mme la Présidente Claire Glauser lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 07-2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE			
Vu	le préavis municipal n°07-2022 concernant la demande de crédits complémentaires au budget 2022,		
Ouï	le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,		
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,		
d é c i d e			
1)	d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant une augmentation totale de charges de CHF 94'300.00,		
2)	de prendre acte que les revenus budgétés pour le même exercice sont majorés de CHF 442'000.00,		
3)	de prendre acte que les prévisions du budget communal pour l'exercice 2022 sont modifiées comme suit :		
	revenus	CHF	7'240'400.70
	charges	- CHF	7'448'518.70
	excédent de charges	- CHF	208'118.00

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents**.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère Susanna Wagner concernant le concept énergétique de la Commune d'Yvorne

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Susanna Wagner du 23 juin 2022 concernant le concept énergétique de la Commune d'Yvorne :

Le concept énergétique de la Commune d'Yvorne a été réalisé par la société Solen2 Sàrl en 2014/2015 en collaboration avec la Municipalité d'alors. Un rapport a été édité en novembre 2015. Malgré les recherches effectuées, il n'a pas été possible de retrouver ce concept dans les archives communales, ni tout autre document éclairant son élaboration. Le concept a été mis à disposition de la Municipalité actuelle par l'interpellatrice, sans ses annexes. Celles-ci ont néanmoins pu être produites par le bureau Conti & Associés Ingénieurs SA, qui a repris les activités de la société Solen2 Sàrl. Nous les en remercions.

Selon les informations figurant dans ce concept, celui-ci aurait dû être mis à jour à la fin de la législature 2011-2016, ce qui n'a pas été le cas. A priori, il n'a pas été tenu à disposition des citoyens et des entreprises, ni mis en ligne sur le site Internet communal. Aucun bilan ou rapport concernant ce sujet n'a formellement été édité concernant les actions prises ou à entreprendre.

A sa lecture, on peut douter de la fiabilité de certaines données utilisées (p/ex. mise en séparatif des réseaux EU/EC réalisée à 98% alors que tel n'est pas le cas, proportion approximative des différents systèmes de chauffage alors que le registre cantonal des bâtiments n'a jamais été vérifié ni renseigné, prélèvement d'une taxe sur l'énergie sans affectation à un fonds spécifique alors que celui existait pourtant depuis 2007, etc.)

Toujours selon ce concept, la commune projetait la mise en œuvre de 13 actions, en comptant celles déjà entreprises ou en cours de réalisation.

Depuis lors, la Municipalité a néanmoins pris différentes mesures concrètes en matière de développement durable, mais sans spécialement tenir compte du concept énergétique de 2015. Nous y reviendrons plus loin.

Au cours des derniers mois, sensible à la nécessité de renforcer les actions pour répondre aux défis énergétiques et climatiques, la Municipalité a examiné l'opportunité d'établir un plan énergie et climat communal (PECC) sur la base du concept édité par le Canton (cf. www.vd.ch/pecc)

Celui-ci propose en l'occurrence aux communes désireuses de passer à l'action un premier pas pour répondre, à leur échelle, aux enjeux énergétiques et climatiques. Il est sensé faciliter le déploiement de plans climat dans les communes et devenir le fil conducteur pour les décisions en la matière.

Il comprend un modèle de plan énergie et climat, des outils pour faciliter la réalisation d'un profil énergétique et climatique communal, un catalogue de fiches-actions et des formations. Les documents sont en libre accès sur le site Internet du Canton.

On peut également compter sur un soutien financier cantonal, lequel est prioritairement destiné aux petites et moyennes communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat, afin qu'elles puissent avoir recours à des spécialistes externes pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de leur PECC. Le canton propose pour cela une subvention qui s'échelonne sur quatre ans et qui couvre jusqu'à 50% des coûts du mandat d'accompagnement, avec un plafond fixé à CHF 12'500.-- par commune.

Celles qui choisissent de se lancer dans un PECC s'engagent à réaliser un profil énergétique et climatique de leur territoire, à définir une vision et des objectifs, et à mettre en œuvre des actions concrètes pour les atteindre. Pour obtenir un subventionnement, elles doivent en l'occurrence :

- ⇒ élaborer un PECC en suivant le modèle proposé par le canton ;*
- ⇒ effectuer un état des lieux en mobilisant les outils de diagnostic mis à disposition par celui-ci ;*
- ⇒ identifier, sur la base du catalogue mis à disposition, les actions pertinentes pour leur territoire ;*
- ⇒ réaliser un suivi de la mise en œuvre de leurs actions.*

Elles doivent en outre réaliser au minimum dix actions choisies parmi les axes prédéfinis dans le catalogue cantonal. Trois sont obligatoires, à savoir :

- ⇒ favoriser la participation et l'engagement de la population ;*
- ⇒ planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal ;*
- ⇒ renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques.*

Après examen de la situation, la Municipalité doit constater que ce modèle de PECC ne convient pas ou peu aux petites et moyennes communes qu'il est sensé viser, à savoir majoritairement celles comptant moins de 2500 habitants (soit près de 75% des 300 communes vaudoises). Il nécessite en effet des ressources humaines et des moyens financiers qui font défaut dans la plupart de celles-ci.

Cette réalité avait d'ailleurs été soulevée par notre secrétaire municipal dans le cadre de la consultation menée sur ce sujet en 2021 par le Bureau de la durabilité auprès de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM). Elle a encore été rappelée récemment par un collaborateur cantonal lors d'une séance d'information destinée aux autorités communales, lequel, compte tenu des nombreuses contraintes d'un tel plan, a recommandé aux participants de travailler à l'échelon

intercommunal. On ne voit cependant pas très bien l'intérêt d'une telle collaboration puisque les mesures prises ou à prendre ainsi que les enjeux ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre.

Qui plus est, force est de constater que certaines des mesures supposément faciles à mettre en œuvre et préconisées comme telles par le Conseil d'Etat se retrouvent bien souvent freinées, dans notre commune, par de lourdes et coûteuses procédures exigées par les services cantonaux, en raison notamment de l'inscription de plusieurs quartiers d'Yvorne à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et/ou à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). Les procédures sont tout aussi complexes pour les bâtiments situés hors de la zone à bâtir – avec le risque supplémentaire que tous les travaux réalisés sans autorisation cantonale soient remis en cause durant l'examen –, ce qui ne tend pas vraiment à favoriser la transition énergétique.

Aussi, plutôt que de consacrer du temps et des moyens disproportionnés à l'élaboration d'un document stratégique théorique, via des bureaux spécialisés relativement coûteux, la Municipalité entend continuer à œuvrer par des mesures plus concrètes comme elle l'a fait ces dernières années. Citons à titre d'exemples :

- ⇒ l'adoption d'un nouveau règlement pour permettre le subventionnement d'actions apportant une plus-value en termes de développement durable (chauffage sans énergie fossile, production d'énergie renouvelable, utilisation des transports en commun, promotion de l'utilisation du vélo, stockage de l'eau de pluie, etc.),*
- ⇒ l'utilisation de papier 100% recyclé labellisé pour la papeterie communale,*
- ⇒ le recyclage du papier et du PET au sein de l'administration,*
- ⇒ l'abandon progressif du mazout pour le chauffage des bâtiments communaux,*
- ⇒ l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Service de l'eau,*
- ⇒ l'amélioration de l'efficacité du parc d'éclairage public communal (remplacement des ampoules énergivores par des ampoules LED, mise en place d'un premier éclairage dynamique le long du Boulevard dans le but de diminuer la pollution lumineuse et d'économiser de l'énergie, etc.),*
- ⇒ l'amélioration de la desserte d'Yvorne en transports publics via l'adhésion au réseau MobiChablais,*
- ⇒ l'examen systématique de la faisabilité et/ou la sécurisation des cheminements piétonniers lors des réflexions concernant le réaménagement urbain des quartiers,*
- ⇒ l'adhésion de la commune à l'association Yvorne Grandeur Nature,*
- ⇒ la fourniture d'abonnements de transports publics gratuits aux écoliers fréquentant l'école publique obligatoire,*
- ⇒ la renaturation du Grand Canal en collaboration avec le Canton de Vaud,*
- ⇒ un projet d'aménagement de trois mares en faveur de la biodiversité au lieu-dit "Iles des Clous" par l'intermédiaire du Groupement forestier des Agittes (GFA),*
- ⇒ un projet de construction de digues de protection contre les dangers naturels au lieu-dit "Pré de l'Oie - Châble Rouge", avec mise en place de différentes mesures destinées à limiter l'impact paysager et à favoriser la biodiversité (diverses plantations, création de structures favorables aux reptiles et aux amphibiens, aménagement de mares, etc.),*
- ⇒ des projets de rénovation des bâtiments communaux prenant en compte les différents critères d'assainissement énergétique, l'utilisation de matériaux durables, les échanges de chaleur, etc.,*
- ⇒ un projet de nouvelle gestion des déchets ménagers favorisant le recyclage et la diminution des transports y relatifs,*
- ⇒ un projet de turbinage de l'eau des sources avant réservoir dans le but de produire de l'électricité,*
- ⇒ notre participation au projet de nouvelle STEP régionale, avec traitement des micropolluants et production d'électricité / de chaleur.*

Pour chaque nouveau projet, elle s'inspirera largement des fiches-actions mises à disposition par le Canton.

Enfin, nous étudierons également au cours des prochains mois l'éventuelle nomination d'une commission municipale pour les questions énergétiques et climatiques, afin de garantir l'intégration du

développement durable dans l'élaboration de l'ensemble des projets communaux et d'assurer une meilleure communication des enjeux locaux auprès de la population.

Sur la base des explications qui précèdent, nous répondons comme suit aux questions de Mme la Conseillère Susanna Wagner :

Des bilans et rapports en relation avec le concept énergétique communal existent-ils en dehors des communications réalisées lors de certains Conseils communaux ? Si oui, est-il possible de les rendre visibles pour les conseillers communaux et pour les citoyens ?

Outre les communications orales sur un sujet spécifique données à l'occasion de l'une ou l'autre séance du délibérant, il n'a été procédé à aucun bilan et/ou rapport depuis l'élaboration du concept énergétique communal de 2015.

Un concept énergétique avec des priorités a-t-il été réalisé pour la législature 2021-2026 ? Si non, dans quel délai peut-il l'être ?

La Municipalité est tout à fait consciente des enjeux énergétiques fondamentaux du moment. Elle entend y répondre de façon concrète et sincère, c'est-à-dire en appliquant systématiquement les mesures susceptibles de réduire effectivement la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace des ressources, notamment en recourant autant que possible aux énergies indigènes et renouvelables. Faute de moyens humains et financiers suffisants, elle n'a pas les disponibilités nécessaires pour l'élaboration du document évoqué et le suivi qu'il impliquerait, le cas échéant par l'engagement d'un délégué à l'énergie ou par l'intervention et le suivi d'un bureau spécialisé. A ses yeux, les déclarations d'intention et les plans d'action alibi ne servent guère les objectifs durables. Les nombreuses actions municipales déjà entreprises en la matière, inventoriées ci-dessus, pourraient néanmoins être mieux mises en valeur dans la rubrique "Durabilité" du rapport de gestion afin de pouvoir être questionnées par le Conseil communal dans ce cadre.

Quels sont les critères actuels permettant la conduite "énergétique" de la commune pour la législature 2021-2026 ?

Pour les collectivités publiques, l'efficacité énergétique repose principalement sur l'équipement des bâtiments, les modes d'éclairage et le suivi des consommations. D'entente avec les architectes qu'elle mandate à cette fin, la Municipalité veille d'ores et déjà à ce que tout bâtiment nécessitant une rénovation réponde après travaux aux critères d'économicité applicables et à des standards énergétiques optimisés. Elle examinera le suivi des consommations de manière plus attentive encore avec la direction de la gérance appelée à reprendre prochainement en main le suivi de son patrimoine immobilier. L'optimisation de l'éclairage public sera également poursuivie. En tout état de cause, l'instabilité du contexte économique actuel et le prolongement de la situation de crise appellent à des mesures adaptatives anticipées plutôt que rigidifiées selon un plan quinquennal. Le coût de l'énergie et les risques de pénurie nécessiteront ainsi selon toute vraisemblance des restrictions de consommation drastiques dès cet hiver. Enfin, et plus généralement, il est loisible à tout citoyen de faire à la Municipalité des propositions utiles à cet égard.

La Municipalité a-t-elle connaissance du programme cantonal de Plan énergie et climat communal (PECC) et a-t-elle fait la demande pour bénéficier du programme d'aide ?

La Municipalité a connaissance du programme cantonal. Sondée très récemment à ce sujet, elle a fait savoir au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) qu'elle n'entendait pas lancer un PECC pour le moment, faute de ressources humaines et financières suffisantes, mais surtout du fait que les outils proposés par le Canton paraissent inadaptés pour une commune comme la nôtre.

La Présidente **ouvre la discussion** sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation.

Mme la Conseillère Susanna Wagner amène quelques commentaires.

En préambule, elle tient à remercier la Municipalité d'avoir donné une réponse en avance, réponse qui comporte le concept énergétique ainsi que ses annexes. La transparence de ce document, quant à la situation actuelle, est aussi à saluer. Ces documents paraissent utiles pour comprendre la situation d'Yvorne ainsi que les enjeux.

Elle relève les éléments qui la questionne en lien avec le concept :

- en premier lieu que ce concept n'était point à disposition et personne ne se rappelait de l'existence de ce document,
- malgré quelques chiffres douteux, le concept démontre cependant bien des chiffres questionnant par rapport à notre situation sur le plan énergétique,
- les pistes concrètes sont insuffisantes dans le concept.

Par rapport à la validité du document (concept énergétique), établi il y a 8 ans, nous pouvons en déduire qu'il n'y a pas eu de grands changements ou d'évolutions majeures.

Le concept conserve cependant toute son utilité.

Il y aurait par contre un intérêt à disposer de données fiables ceci afin d'être certains que nous disposons des bons chiffres. Etant donné qu'il y a des mesures (comme l'éclairage public) qui ont été entreprises, ces données pourraient permettre d'en quantifier les effets.

Elle relève les éléments qui la questionne en lien avec la réponse de la Municipalité :

- elle paraît très centrée sur les biens immobiliers de la Commune et sur ses responsabilités directes (telles que l'éclairage public, la gestion des déchets, véhicule, ...). Hormis la mention de l'étude d'une éventuelle nomination d'une commission municipale pour les questions énergétiques et climatiques,
- au-delà du rôle de modèle de la Commune vis-à-vis de la population, il semble manquer, dans la réponse, le rôle de stimulation (information, facilitation, incitation, et défense) afin de pouvoir changer les choses,
- la Commune d'Yvorne a trois particularités principales, à savoir : beaucoup de maisons individuelles, plusieurs quartiers classés et plusieurs hameaux. La proactivité de la Commune afin de soutenir un changement plus large est peu visible hormis le subventionnement d'actions apportant une plus-value en termes de développement durable et quelques informations sur le site internet,
- les contraintes (sites construits et monuments protégés, manques de ressources, outils inadaptés, rigidité ou inadéquation de plans stratégiques théoriques, ...) semblent bloquer les évolutions au lieu de pousser à chercher des possibilités qui pourraient impacter le plus grand nombre.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann remercie également la Municipalité pour le partage de ce document. Ce dernier aborde une thématique très actuelle. Il convient de mettre à jour tout le travail déjà effectué par notre Commune. Le document reste donc pertinent même si quelques données peuvent apparaître douteuses, il doit nous pousser à nous questionner, à mener une réflexion approfondie notamment dans les mesures à étudier. La Municipalité en a d'ailleurs listé un certain nombre. L'importance est également que la Commune soit proactive. La proposition de la création de la commission y relative, de par son expertise, est judicieuse.

M. le Conseiller Stéphane Verdon préfère valoriser les actions concrètes aux objectifs qui pourraient rester sans résultat. Il estime, qu'aujourd'hui, la Commune doit se concentrer sur ses bâtiments avant d'envisager des mesures à plus large échelle (telle que l'implémentation de bornes électriques). A relever, l'information figurant sur le site internet de la commune, il y a en effet plusieurs liens visant à favoriser les économies d'énergie notamment par le biais de subventions. La réponse de la Municipalité, ancrée dans les réalités de notre village, fait donc sens.

Mme la Municipale Isabelle Deregis remercie les conseillers pour leurs différentes interventions et a pris note des remarques. La Municipalité est très sensible à valoriser les actions des citoyens (telles que transformation, rénovation de bâtiments, pose de panneaux

photovoltaïques). Le souhait des Autorités de faire évoluer la situation est bien présent. Il est cependant nécessaire de mentionner les difficultés en lien avec la politique cantonale. Il y a des nombreuses contraintes, notamment en termes de procédures complexes (par exemple pour la pose de panneaux solaires).

Notre volonté est de pouvoir échanger avec le canton mais cela n'est pas toujours chose facile. En dernier lieu, il est primordial de tenir compte de nos ressources, tant sur le plan humain que financier, pour mener à bien la politique que nous ambitionnons et formuler des objectifs à la hauteur de nos capacités.

M. le Syndic Edouard Chollet remercie également les conseillers qui sont intervenus pour leurs remarques constructives et bienveillantes. L'interpellation de Mme la Conseillère Susanna Wagner est certes placée sous le signe de l'actualité préoccupante. La Municipalité a pris conscience, depuis déjà quelques années, des enjeux liés à la thématique de l'énergie. En lien avec les enjeux, il cite notamment l'importance de la communication et valorise l'offre des transports en commun. Notre rôle est de continuer à convaincre la population. La Municipalité porte à cœur cette thématique et réfléchit à toutes les pistes d'économies possibles. L'accent est mis sur nos bâtiments, par des mesures concrètes, car le potentiel d'économie y est très grand.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente **clôt** la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation. Elle demande si un membre du Conseil souhaite déposer une résolution.

Mme la Conseillère Susanna Wagner dépose la résolution suivante :

- Mettre davantage d'informations à disposition de la population, telles que le concept énergétique, ses actions et ses résultats, des plans de quartiers avec une situation ISOS et IFP par exemple
- Valoriser la proactivité de la Commune en incitant davantage les habitants à participer.
- Créer une commission municipale afin d'apporter un partage d'idées et d'expertises, un développement de stratégies vers une vision à moyen terme avec un partage de charges.
- Etablir un volet « durabilité » dans les préavis et les rapports.

Mme la Présidente **ouvre** la discussion sur la résolution de l'interpellation.

M. le Conseiller Stéphane Verdon demande un complément d'informations concernant le premier point de la résolution.

Mme la Conseillère Susanna Wagner explique qu'elle souhaite qu'il y ait davantage d'informations pour la population et que la commune soit plus incitative à faire participer les habitants.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann appuie la création de la commission. Son rôle d'expert peut aider dans l'analyse des dossiers, compte tenu du fait que le positionnement du canton est parfois difficile à comprendre.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Claire Glauser **clôt la discussion**.

Au vote, **le texte de cette résolution est accepté à la majorité des membres présents** (16 oui – 4 non – 7 abstention).

12. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Radar de courtoisie - Rennauds**

Le radar a été installé durant deux mois, nous disposons du résultat du comptage de vitesse.

A préciser qu'au niveau national, si la V85 ne dépasse pas 38km/h, la zone 30 est conforme (pour rappel, la vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules).

La V85 est de 35 km/h pour cette zone. Par conséquent, il n'y a pas de problématique majeure à relever sur ce tronçon.

Il peut arriver que nous voyions une vitesse élevée sur le panneau d'affichage de ce type de radar. Mais le comptage de vitesse s'effectue en amont de l'affichage et donc le véhicule peut circuler au-delà du 30 km/h étant donné qu'il n'a pas encore pénétré dans la zone.

Mme la Municipale Isabelle Deregis prend la parole :

- **Etat de situation sur l'avancement du plan d'affectation communal (PACom)**

Celui-ci a été soumis à l'examen préalable du canton le 21 juillet dernier.

Les services cantonaux ont en principe un délai de 3 mois pour procéder à cet examen. Compte tenu de la surcharge de travail des services concernés, un retard est toutefois fortement prévisible.

Au retour de cet examen, nous devons procéder, à l'aide du bureau d'urbanisme, à l'adaptation du PACom en vue de sa mise à l'enquête publique.

- **Etat d'avancement du dossier relatif au stationnement et à la circulation dans le quartier des Maisons Neuves**

Concernant le réaménagement du parking de la Couronne, la mise à l'enquête publique des travaux a eu lieu du 23 août au 22 septembre dernier.

Elle a malheureusement suscité une opposition.

Nous sommes aujourd'hui en attente de la synthèse des préavis des différents services cantonaux concernés par ces travaux.

A réception de cette synthèse, la Municipalité statuera sur l'opposition et sur la délivrance du permis de construire.

Pour la modification de la circulation et du stationnement dans la rue des Maisons Neuves et, conformément à la Loi sur les routes, le dossier est en consultation auprès de nombreux services de l'Etat.

A la fin de la consultation, l'Etat nous indiquera la procédure encore à suivre. Cela signifie que, outre la mise à l'enquête des aménagements routiers selon la Loi sur les routes, une mise à l'enquête des travaux constructifs proprement dit devra peut-être être suivie, selon la même procédure « classique » que pour tous travaux de construction.

- **Crise énergétique - mesures**

Dans le cadre de ce dossier plus que jamais d'actualité, la Municipalité a notamment pris les mesures suivantes :

- L'éclairage du Temple a été éteint avec effet immédiat.
- Les éclairages de Noël ne seront pas installés.
- En mode veille, l'éclairage du Boulevard est programmé à son minimum.
- Le chauffage est abaissé, dans la mesure du possible, dans tous les bâtiments communaux publics ou en location.
- Des détecteurs de mouvement seront installés dans les bâtiments lorsque cela paraît adéquat et les ampoules énergivores seront changées par des ampoules LED.
- Une étude est en cours d'élaboration pour le changement de l'éclairage des deux terrains de football.

Pour l'heure, la Municipalité n'entend pas éteindre l'éclairage public pendant certaines périodes pour des raisons de sécurité. D'autant que toutes les ampoules ont été remplacées par du LED, à l'exception de la route de Lausanne.

Elle estime que la visibilité des piétons, des personnes malvoyantes, des cyclistes doit être garantie. Ceci s'appuie sur un étayage théorique. En effet, selon les études du Bureau de prévention des accidents, l'éclairage à l'intérieur des localités permet de réduire le nombre d'accidents mortels pour les piétons de 75 % et le nombre d'accidents avec blessés d'environ 50 %.

En outre, l'extinction totale des lumières pourrait favoriser des personnes malveillantes à commettre des agressions ou des vols. D'ailleurs, plusieurs personnes ont interpellé la Municipalité pour faire part de leurs craintes à ce sujet.

Concernant la technique actuelle, nous disposons d'armoires électriques qui desservent des parties de quartier. Si nous décidions d'arrêter les éclairages cela impliquerait de cesser l'éclairage de toute la partie de quartier (sans distinction) mais cela n'est pas possible car certains endroits (tel que le passage piétons au pieds des Rennauds) doivent, en respect du droit, rester éclairés.

Par conséquent, au préalable, nous devrions modifier la technique dans les armoires pour isoler certaines zones précises.

La Municipalité travaille activement sur un projet afin d'installer un éclairage public dynamique dans l'ensemble de la commune en collaboration avec la Romande Energie SA. Cela permettrait de disposer de détecteurs de mouvement (même système que pour le Boulevard), d'abaisser l'intensité de l'éclairage ou d'éteindre partiellement certains lampadaires. Un système de télégestion est également envisagé afin d'offrir une plus grande souplesse. Dans la mesure où la Municipalité décide d'aller de l'avant avec ce projet, elle présentera un préavis, peut-être d'urgence, lors d'un prochain Conseil communal.

Enfin, une délégation communale participera, le 24 octobre prochain, à une séance d'orientation en cas de pénurie énergétique organisée par le Canton pour les communes du district, en présence notamment d'un représentant de l'Etat-major cantonal de conduite. Suite à cette séance, la Municipalité évaluera les nouvelles mesures à prendre, notamment afin d'assurer le fonctionnement de la STEP et la distribution de l'eau potable.

M. le Municipal Alain Bassang prend la parole :

- **Préavis n°07-2021 - Terrasse du bâtiment administratif de la Grappe - Etanchéité**
Lors des dernières grosses pluies, de l'eau s'est à nouveau infiltrée dans les bureaux de l'administration.

Des retouches, semblant porter leurs effets, ont été de suite réalisées.

Concernant la terrasse, l'étanchéité en place est provisoire.

Cela signifie que ne nous pouvons pas apposer d'autres matériaux sur la terrasse (tels que dalles, planches).

Cette terrasse est donc condamnée jusqu'aux prochains travaux de rénovation du bâtiment administratif.

L'échéancier de ces travaux est connu et la Municipalité reprendra cette thématique devant le Conseil dans le courant de l'année 2023.

A ce jour, en lien avec le crédit sollicité par le préavis, la somme de CHF 44'036.90 a été dépensée (il reste la réfection du parquet à prendre en compte et quelques autres factures de moindre importance).

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Information concernant les travaux liés à Rhône III**

Le chantier approche les berges de notre Commune.

Trois mesures anticipées sont prévues entre Massongex et l'embouchure du Rhône.

L'une, l'île des Clous, est appelée à devenir une zone d'éventuelle submersion en cas crûes.

C'est la raison pour laquelle l'Etat de Vaud a pris la décision d'acheter ce terrain.

Il n'a pas été possible de procéder à un échange entre la Commune et l'Etat.
Il existe cinq parcelles du domaine privé communal dans ce secteur ainsi que deux axes routiers (domaine public communal). Cela représente environ 390'000 m² de forêts, y compris un site pollué d'environ 35'000 m³.
La proposition de prix a été établie par l'Etat de Vaud et mise à l'épreuve d'une expertise du GFA. La Municipalité attend les résultats d'une deuxième expertise d'un bureau d'ingénierie sylvicole privé. Nous avons un accord de principe.
Il s'agit maintenant de procéder au relevé de la cadastration, à l'établissement d'un accord notarié.
Le Conseil d'Etat vaudois doit ensuite donner son accord et il en ira de même pour le Conseil communal.
Les deux années à venir seront placées sous le signe de demandes d'autorisation pour le maître de l'ouvrage.
Les travaux sont prévus de 2025 à 2027.
Cela entraînera également la modification du contrat de bail avec le GFA car il y aura moins de travaux à réaliser (étant donné la vente du terrain à l'Etat de Vaud).
Le GFA procède à l'analyse de la situation et ce point fera, sous réserve de l'avancement du dossier, l'objet d'un préavis l'année prochaine.

13. Divers et propositions individuelles

Décorations de Noël

M. le Conseiller Guy Stalder déplore la décision de la Municipalité de ne pas procéder à l'installation des décorations de Noël. En effet, après ces années sous le signe de la pandémie et le fait que la population ait passablement été éprouvée, il aurait été bienvenu de les installer tout en aménagement le temps de l'éclairage (pas nécessairement toute la nuit).

Projet de nouvelle gestion des déchets ménagers

M. le Conseiller Stéphane Verdon a découvert, dans la réponse à l'interpellation de la Conseillère Susanna Wagner, la mention d'un projet de gestion des déchets ménagers. Il souhaiterait avoir un complément d'informations à ce sujet.

M. le Municipal Eric Minod précise qu'il s'agit d'un projet pour modifier le mode de collecte de déchets ménagers, notamment par l'installation de Moloks.

La Municipalité est dans les prémices de ce projet.

Il est à signaler que beaucoup d'habitants disposent d'un compost individuel et qu'il y a une difficulté à trouver des emplacements pour installer des Moloks.

Présentation du règlement sur la distribution de l'eau

M. le Conseiller Jean-Louis Crot souhaite savoir si la présentation du 17 novembre prochain est réservée aux membres du Conseil ou si elle est publique.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que, fidèle à l'habitude de gradation de l'information, cette présentation est réservée aux membres du Conseil. La population sera avisée, dans son ensemble, dans un deuxième temps.

Avancement des travaux du boulevard

M. le Conseiller Martin Suardet s'enquiert de l'avancement des travaux qui, sauf erreur, auraient dû être achevés mi-septembre.

M. le Municipal Eric Minod explique que la Commune n'est pas impliquée dans ces travaux. Aux dernières nouvelles, il semblerait que la date articulée pour la fin des travaux est le 1^{er} novembre. Mise à part désapprouver la gestion ainsi que le retard qui en découle, la Commune ne peut faire plus. Il est à mentionner la flexibilité dont ils ont fait preuve à l'égard des vigneronnes durant les vendanges. Nous invitons l'ensemble des Vuarnérans à fait preuve de patience, dans la perspective que ces travaux permettent une utilisation de la route optimale durant de nombreuses années.

Feu rouge – Route de la Scie

M. le Conseiller Nicolas Dervey s'enquiert de la situation provisoire, ou non, du feu de signalisation qui a été mis en place durant les travaux.

M. le Municipal Eric Minod répond que cette installation a été mise en œuvre en lien avec le chantier du Boulevard. Au début desdits travaux, il y avait uniquement une déviation qui a été indiquée.

Suite à la reprise des écoles et à la circulation de bus plus conséquente, la Municipalité a insisté pour l'installation d'un feu afin de fluidifier ce tronçon. Il est acté que ce feu sera enlevé une fois les travaux du Boulevard terminés. Cependant, dans le cadre de la réfection de la route de la Scie, une solution peut être étudiée (ceci en tenant compte de la problématique des habitants de la route de la Scie qui ne peuvent savoir la couleur du feu).

Plan des investissements pour l'année 2022 – Dépôt des préavis

M. le Conseiller Quentin Gugelmann questionne ce document en lien avec la situation actuelle. Sur le plan, il était mentionné des projets en lien, notamment, avec les bâtiments. Il souhaite connaître les priorités de la Municipalité et la situation actualisée du plan des investissements.

M. le Syndic Edouard Chollet explique que ce document est indicatif et ne lie pas la Municipalité. Le plan des investissements présente les projets tels qu'ils se dessinent. Ce plan est remanié très régulièrement. Concernant les bâtiments, notre stratégie reste la même, à savoir : mandater un architecte afin qu'il réalise une expertise de la totalité de notre patrimoine immobilier.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann demande un complément d'information par rapport à la fin cette année, notamment en vue des prochains Conseils. Certains préavis ont été reportés et il souhaite savoir si de nombreux préavis seront à étudier en fin d'année 2022 – premier semestre 2023, ceci afin de pallier aux échéances qui ont été différées.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que la navigation se fait à vue, il pense notamment aux travaux de sécurisation du Pré de l'Oie, pour exemple. Dans cette situation, nous sommes tributaires des informations données par le Canton, de l'avancement des travaux. Si nous prenons un autre dossier tel que le SIGE, il est plus facile à appréhender. La Commune mandate le bureau d'ingénieurs et est aux prises directes avec le dossier. Cependant, quand les dossiers ne dépendent pas uniquement de la Municipalité (traversée des Maisons Neuves, parking de la Couronne), bon nombre de services cantonaux sont appelés à intervenir. Des oppositions sont possibles et cela peut évidemment impacter les délais. Par conséquent, ces éléments rendent la prévisibilité toute relative.

Concept énergétique

M. le Conseiller Hans-Peter Müller a appris l'existence de ce concept et se questionne sur la manière dont la Municipalité a mis au jour ce document, payé par le contribuable.

M. le Syndic Edouard Chollet informe que la Municipalité a repris une situation complexe sur le plan administratif, avec une gestion des archives quelque peu aléatoire. Aujourd'hui, la situation est régularisée et chaque document est enregistré de façon systématique. La Municipalité tient à ajouter qu'elle n'a aucune volonté, ni intérêt, à cacher ce concept. Il convient également de préciser qu'il se pourrait fort que cela ne soit pas le seul document à être passé par perte et profit par le passé et ceci, la Municipalité le déplore.

Clé de la Salle des commissions

M. le Conseiller Guy Stalder avait abordé cette problématique lors du précédent Conseil. Il souhaite savoir si la Municipalité a pris les dispositions nécessaires pour rendre la clé de la salle des commissions plus accessible.

M. le Syndic Edouard Chollet avise que cette question est à régler avec le Secrétaire municipal. C'est lui qui est responsable de cela. La Municipalité s'est entretenue avec ce dernier sur ce sujet et il a mentionné que, selon son avis, il n'est pas si compliqué d'accéder à la clé et de passer pendant les heures d'ouverture du bureau ou, d'envoyer un collègue de commission passer la prendre. Il mentionne également les grandes réticences de l'administration communale quant à l'installation d'une boîte à clé ; ceci dans la mesure où la solution existante qui est de pouvoir aller au bureau durant les heures d'ouverture ne paraît pas si insurmontable que cela. Il invite les membres du Conseil à se positionner sur cette question.

Mme la Conseillère Susanna Wagner rejoint le point de vue de M. Stalder. La plupart des conseillers siégeant dans les commissions travaillent mais pas au sein même de notre village. La démarche n'est donc pas si simple et trouver une solution plus aisée, notamment pour les commissions permanentes qui se réunissent davantage fait du sens. Quand les Municipaux sont présents, il n'y a pas de difficulté car ils disposent de leur propre clé.

M. le Conseiller Stéphane Verdon abonde également en ce sens. Pour des conseillers qui ne travaillent pas sur la Commune d'Yvorne et ses environs, les horaires d'ouverture sont assez contraignants.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret explique qu'il existe des modèles de boîte à clé connectée. Cela signifie qu'un code, changé en fonction des besoins, est envoyé à l'utilisateur.

Ecole – réaffectation du dernier étage

Mme la Conseillère Susanna Wagner souhaite obtenir des informations sur l'état actuel du dossier.

M. le Municipal Alain Bassang répond qu'un préavis est en cours d'élaboration. Nous avons maintenant la connaissance des besoins et demandes de la Direction des écoles. Un architecte sera mandaté.

STEP régionale d'Aigle

M. le Conseiller Stéphane Verdon tient à apporter deux informations car les conséquences sont assez importantes pour notre Commune.

Fin septembre 2022, le conseil a validé à l'unanimité un montant de 49 millions pour la réalisation de cette future STEP.

Par rapport au budget 2023, le conseil a également accepté à la majorité ce budget. La participation pour la Commune d'Yvorne s'élèvera à CHF 39'000.-- (pour mémoire cette participation se montait à CHF 8'000.-- pour l'année 2022).

Transports des élèves – Ecole - UAPE

Mme la Conseillère Susanna Wagner souhaite un point de situation sur la rentrée scolaire et désire savoir si ce sont toujours uniquement les écoliers 1P-2P qui sont concernés.

M. le Syndic Edouard Chollet affirme que le retour est très positif, les légers retards tendent à s'estomper. Certes, l'organisation des écoles d'Aigle a été grandement modifiée mais cela n'a que très peu impacté notre Commune.

Il est à noter qu'une séance avec Mobichablais est agendée à jeudi prochain. Par conséquent, un état de situation plus circonstancié pourra être réalisé lors du prochain Conseil.

Radar – Utilisation actuelle

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi demande si le radar est en fonction actuellement.

M. le Municipal Maxime Isoz répond par l'affirmative. Il sera déplacé dans un autre quartier et, comme à l'accoutumée, toutes les 2 – 3 semaines afin de réaliser un tournus. Il était resté en fonction de manière plus longue pour effectuer le comptage de la vitesse des véhicules aux Rennauds.

Décorations de Noël

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi remercie la Municipalité pour son rôle d'exemplarité et fait confiance aux Vuarnérans pour comprendre la situation actuelle et ses enjeux.

Pétition – M. Töffel - nuisances sonores – événements estivaux Château Maison Blanche

Mme la Conseillère Francine Pellet évoque la pétition en lien avec les nuisances sonores des événements organisés cet été au Château Maison Blanche. Elle souhaite savoir si une réponse a été adressée à M. Töffel (car ce dernier se plaignait de ne pas avoir reçu de réponse de la Municipalité).

M. le Syndic Edouard Chollet explique, qu'effectivement, une pétition comportant une trentaine de signatures a été adressée à notre attention. Ce festival musical a été estimé trop long, trop bruyant par les pétitionnaires.

La Municipalité a transmis une réponse à M. Töffel.

M. Töffel a ensuite réécrit à l'attention de la Commune en dispensant quelques conseils, notamment en prévision d'un nouveau festival l'année prochaine.

Cette dernière lettre n'appelait pas expressément de réponse, auquel cas, elle lui aurait été faite en bonne et due forme.

Par ailleurs, à ce jour, la Municipalité n'a pas été avertie d'une nouvelle édition pour l'année 2023.

Mme la Présidente Claire Glauser remercie l'Assemblée pour son attention **et clôt la séance à 21h30.**

La présidente :

La secrétaire :

Claire Glauser

Séverine Tissot